

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 2 octobre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelynne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Gérard CHENOZ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DI MECO représenté par Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Paul HUBAC - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Marie-Louise LOTA - Gilles PAGLIUCA représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Maxime TOMMASINI représenté par Mireille BALOCCO - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 012-1556/09/CC

■ Approbation de l'avenant n°3 au contrat Programme de Durée Barème D avec Eco-Emballages
DTDAG 09/3703/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération DPEA en date du 22 décembre 2005, Marseille Provence Métropole a approuvé un nouveau contrat programme de durée passé avec Eco-Emballages et applicable à compter du 1^{er} janvier 2006, sur la base du barème de soutiens financiers dénommé barème D.

Ces soutiens comprennent notamment :

- un soutien financier proportionnel aux quantités de déchets triés ;
- une garantie de reprise de ces matériaux, proposée par chacune des filières de récupération (verre, papier, métaux, plastiques) ;
- un soutien à la communication locale et aux ambassadeurs du tri ;
- etc.

La question des soutiens des cartons d'emballages ménagers, objet de vifs débats depuis le début de la filière emballages ménagers il y a 15 ans, tenait à la difficulté de définir la part de cartons d'emballages d'origine ménagère collectés et recyclés à soutenir par Eco-Emballages du fait de l'impossibilité, au niveau du service public de collecte et de tri, de les identifier séparément des cartons non ménagers voire des autres fibreux.

Ainsi, en raison des difficultés récurrentes constatées sur le calcul du soutien des cartons d'emballages ménagers, les associations nationales représentatives des collectivités territoriales et de leurs groupements (AMF, Amorce et Cercle National du Recyclage), l'Ademe et les sociétés agréées, Eco-Emballages et Adelphi, ont élaboré de façon concertée une nouvelle règle de détermination des tonnages de déchets d'emballages ménagers papier carton à soutenir, actée lors de la réunion du 27 avril 2009 du Comité de concertation « Collectivités locales ». Il convient d'intégrer par avenant au contrat programme de durée Barème D cette nouvelle règle de calcul des soutiens papier-carton.

Par ailleurs, suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 des nouvelles populations légales calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 pris pour l'application de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, il est nécessaire de modifier les nouvelles références contractuelles à la population légale.

Les modifications concernent :

- La règle de calcul des tonnages papier carton soutenus (annexe D du Contrat programme de durée) : plafonnement des tonnages soutenus, modification des règles de contrôle et de déclaration des tonnages.
- Prise en compte des nouvelles règles de recensement : modification des références contractuelles à la population et des modalités de révision annuelle de la population de référence.

Il est donc nécessaire d'approuver l'avenant n°3 au contrat programme de durée passé avec Eco-Emballages, afin d'intégrer ces modifications.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le contrat programme de durée barème D approuvé par délibération DPEA 8/973/CC du 22 décembre 2005 et ses avenants 1 et 2 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'approuver l'avenant n°3 au contrat programme de durée barème D passé avec Eco-Emballages, suite aux modifications de la règle de calcul des tonnages de papier carton soutenus et à la prise en compte des nouvelles modalités de recensement de la population

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°3 au contrat programme de durée barème D passé avec Eco-Emballages, ci-annexé.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Article 3 :

Les recettes seront constatées au budget de la Communauté Urbaine – Nature : 7478 – Sous-Politique : 812

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué à la Propreté,
Traitement des Déchets, Eau et Assainissement

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI